

Département de l'Isère
Commune de AOSTE

3 Place de la Mairie
38490 AOSTE

Nb de membres :
En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 20

**Procès-verbal de la
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

Date de convocation : 07/09/2023

Présents : Roger MARCEL, Noëlle MOREL, Daniel BATON, Pierre PERROD, Daniel DELACHAUME, Christian JOST, Michelle FILY, Claudine BROSE, Laurence CARRARO GOUPIL, Laurence VINCENT, Dominique AVART, Cyril HOAREAU, Olivier ARMAND, Richard LAURENT, Nathalie PIZZACALLA, Nathalie ALVERNIAT, Amandine GROSSELIN.

Absents excusés : Hélène GUINET qui donne pouvoir à Olivier ARMAND, Vincent VONIN qui donne pouvoir à Noëlle MOREL, Fabrice GUERRAZ qui donne pouvoir à Roger MARCEL, Marie-Laure SIERRA.

Secrétaire de séance : Noëlle MOREL

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 puis passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 5 juillet 2023, unanimité.

Dél. N° D 2023.09 – 068

Objet : Approbation du règlement d'utilisation de la salle des fêtes et de ses annexes

Madame Noëlle MOREL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée le dossier d'extension et restructuration de la salle des fêtes. Le chantier étant terminé, le fonctionnement de la salle peut reprendre. Cependant, il est nécessaire de l'adapter aux nouveaux usages.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le règlement d'utilisation de la salle des fêtes ;

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. N° D 2023.09 – 069

Objet : Approbation des tarifs de location de la salle des fêtes et de ses annexes

Madame Noëlle MOREL, 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée les nouvelles modalités de facturation de la location de la salle des fêtes et de ses annexes

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les tarifs de location de la salle des fêtes et de ses annexes ;

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. N° D 2023.09 – 070

Objet : Autorisation de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des gymnases de St Genix les villages pour les enfants du collège

Madame Noëlle MOREL, 1^{ère} adjointe, informe les membres de l'assemblée de la délibération du conseil municipal de la commune de St. Genix Les Villages du 15 juin 2023 qui a fixé la participation aux frais de fonctionnement des gymnases. Elle précise que les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves du collège « La Forêt », participent annuellement aux frais de fonctionnement des gymnases. Pour ce qui concerne la commune d'Aoste, la participation est fixée à 127 x 57.94€, soit 7 358.38 €.

A noter que cette année, le collège n'utilisant plus le gymnase d'AOSTE, il n'y a pas de reversement de la commune de Saint Genix Les Villages.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention fixant les modalités de remboursement de ces frais.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des gymnases de St Genix Les Villages et d'AOSTE pour les enfants du collège

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

Dél. N° D 2023.09 – 071

Objet : DM2 du Budget Principal

Monsieur Pierre PERROD, Adjoint en charge des finances, précise à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal suite à la demande de la Trésorerie afin de régulariser des trop perçus en fiscalité.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la DM2 suivante du Budget Principal :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Energie - Electricité	1 274,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 274,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739118 : Autres reversements et restitutions sur contributions directes	0,00 €	1 274,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 274,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 274,00 €	1 274,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	2 513,27 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	2 513,27 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	2 513,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 513,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 513,27 €	2 513,27 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

Informations et questions diverses :

- Porte ouverte de la salle des fêtes, samedi 16/09 de 8h30 à 13h00
- JEP 2023, Musée ouvert samedi et dimanche de 15h à 19h, visite thématique : les Dieux Gallo-romains
- Fête de la musique 2024 : vérifier la dispo de la salle des fêtes le 22/06/2024
- Octobre rose : dimanche 15/10/2023 ; randonnées pédestres, ventes diverses, tombola, animations musicales, danses, buvette, cupcakes ...
- Retour sur le comice
- Kermesse des Volubilis le samedi 07/10/2023
- Repas des aînés le 08/10/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à xx heures xx

La séance s'est déroulée de la délibération D 2023.09 – 068 à D 2023.09 – 071

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.